

846

16 mai 1979

Au Conseil fédéral

Délégation suisse à la session annuelle du Conseil d'administration du Fonds des Nations Unies pour l'Enfance (UNICEF), Mexico, 21 mai au 1er juin 1979

Département politique. Proposition du 26 avril 1979 (annexe)  
 Département des finances et des douanes. Co-rapport du  
 10 mai 1979 (adhésion)

Conformément à la proposition, le Conseil fédéral

d é c i d e :

1. La délégation suisse appelée à participer à la session du Conseil d'administration de l'UNICEF qui se tiendra du 21 mai au 1er juin 1979 à Mexico ainsi qu'à la réunion spéciale sur la situation des enfants en Amérique latine et aux Caraïbes qui la précédera (16 au 18 mai), sera composée comme suit:

Chef de la délégation: M. Hans Conzett, président du Comité suisse pour l'UNICEF, ancien président du Conseil d'administration de l'UNICEF;

Délégués: Mme Immita Cornaz, adjoint scientifique, Direction de la coopération au développement et de l'aide humanitaire; suppléante du chef de la délégation (dès le 21 mai);

M. Blaise Schenk, conseiller d'ambassade, Bureau de l'Observateur suisse auprès des Nations Unies à New York;

M. Gino Baumann, consultant, ancien coordonnateur au Pérou (du 16 au 18 mai).

2. Les frais de voyage (billet lère classe pour M. Conzett) seront mis à la charge de la caisse fédérale. Une indemnité journalière de fr. 95.-- sera allouée aux membres de la délégation.

Extrait du procès-verbal:

- EPD 20 pour exécution avec les pouvoirs
- FZD 15 pour connaissance
- EFK 2 pour connaissance
- FinDel 2 pour connaissance

Pour extrait conforme:

Le secrétaire,

*S. H. H. H.*

Dodis



t.816-9 BJ/Fo

3003 Berne, le 26 avril 1979

Distribuée

Au Conseil fédéral

Délégation suisse à la session annuelle du Conseil d'administration  
du Fonds des Nations Unies pour l'Enfance (UNICEF)  
Mexico: 21 mai au 1er juin 1979

---

1. Le Fonds des Nations Unies pour l'Enfance (UNICEF) a été créé en 1946 pour venir en aide aux millions d'enfants victimes de la guerre. En décembre 1950, l'Assemblée générale des Nations Unies adopte la Résolution 417(V) aux termes de laquelle le Fonds est invité à mettre l'accent sur des programmes privilégiant les enfants des pays en voie de développement. Actuellement, les trois quarts environ des ressources de l'UNICEF proviennent des contributions volontaires des gouvernements; celles-ci se sont élevées à près de 200 millions de dollars en 1978.

Les activités de l'UNICEF organisées en priorité en faveur de l'enfance, s'étendent aujourd'hui à tous les aspects du développement social en faveur des groupes de population défavorisés: alimentation, santé de l'enfant, approvisionnement en eau, enseignement préscolaire, scolaire et professionnel, aide d'urgence aux enfants en bas âge et aux mères de famille, services sociaux dans les bidonvilles et dans les régions rurales défavorisées, etc.

2. La Suisse a toujours collaboré étroitement avec l'UNICEF dont la vocation humanitaire correspond à ses priorités. Elle fait aujourd'hui partie des grands contributeurs de cette organisa-

tion; en outre, ses contributions spéciales pour des programmes spécifiques représentent plus de la moitié de sa contribution totale, ce qui est exceptionnel parmi les pays donateurs.

3. L'année 1979, Année internationale de l'enfant selon la décision prise en 1976 par l'Assemblée générale des Nations Unies, sera consacrée au bien-être de tous les enfants dans tous les pays du monde. La quasi-totalité des 153 gouvernements sollicités participent aux activités de l'Année en constituant des comités nationaux. La Commission suisse pour l'Année de l'enfant, dont le Président d'honneur est Monsieur H. Hürlimann, est présidée par Monsieur Hans Conzett. Outre sa participation au sein de la Commission suisse, la Confédération a fait un effort spécial en cette Année internationale de l'enfant en fixant sa contribution pour 1979 à Frs. 6'250'000 et en prévoyant des contributions spéciales à des programmes spécifiques pour un montant total de Frs. 11'750'000.--.
4. Le Conseil d'administration de l'UNICEF siégera à Mexico du 21 mai au 1er juin 1979. Les sessions du Conseil d'administration, auquel notre pays a été réélu l'année dernière et dont M. Conzett a été le président de 1974 à 1976, permettent à la Suisse de participer directement à l'orientation de la politique et des activités de l'UNICEF ainsi qu'au choix des projets qu'il réalise.
5. L'objet de la présente proposition est de désigner les membres de la délégation suisse au Conseil d'administration qui siégera du 21 mai au 1er juin 1979 à Mexico. Nous vous proposons de confier, comme les années précédentes, la direction de la délégation suisse à M. Hans Conzett, actuel Président du Comité suisse pour l'UNICEF, et de lui adjoindre Madame Immita Cornaz, responsable des affaires sociales et des questions liées à l'enfance et à l'éducation à la Direction de la Coopération au développement et de l'Aide humanitaire. Madame Cornaz

- 3 -

s'occupe de l'UNICEF depuis 4 ans et participe chaque année à son Conseil d'administration. Nous proposons également d'autoriser Monsieur Blaise Schenk, Conseiller d'ambassade au Bureau de l'Observateur suisse auprès des Nations Unies à New York à participer à cette réunion. M. Schenk est chargé de coordonner nos relations permanentes avec l'UNICEF et avec son secrétariat à New York.

6. En liaison avec le Conseil d'administration se tiendra du 16 au 18 mai une réunion spéciale de l'UNICEF sur la situation des enfants en Amérique latine et aux Caraïbes, préparée par la Commission économique pour l'Amérique latine et divers instituts nationaux qui s'occupent de problèmes ayant trait à l'enfance. Il nous paraît utile d'envoyer à cette réunion un spécialiste de ces questions en la personne de Monsieur Gino Baumann, ancien coordonnateur de la Coopération suisse au Pérou, actuellement à Lima où nous l'utilisons régulièrement comme consultant.

Le Département politique a dès lors l'honneur de

p r o p o s e r :

1. La délégation suisse appelée à participer à la session du Conseil d'administration de l'UNICEF qui se tiendra du 21 mai au 1er juin 1979 à Mexico ainsi qu'à la réunion spéciale sur la situation des enfants en Amérique latine et aux Caraïbes qui la précédera (16 au 18 mai), sera composée comme suit:

- Au Département des finances et des douanes (15 exemplaires pour information)
- A la Chancellerie fédérale pour l'établissement des pouvoirs

16. Mai 1979

847

- Chef de la délégation

Monsieur Hans Konzett, Président du Comité suisse pour l'UNICEF, ancien Président du Conseil d'administration de l'UNICEF;

- Délégués

Madame Immita Cornaz, Adjoint scientifique, Direction de la Coopération au développement et de l'Aide humanitaire; suppléante du Chef de la délégation (dès le 21 mai);  
 Monsieur Blaise Schenk, Conseiller d'ambassade, Bureau de l'Observateur suisse auprès des Nations Unies à New York;  
 Monsieur Gino Baumann, Consultant, ancien coordonnateur au Pérou (du 16 au 18 mai).

2. Les frais de voyage (billet lère classe pour Monsieur Konzett) seront mis à la charge de la Caisse fédérale. Une indemnité journalière de Frs. 95.- sera allouée aux membres de la délégation.

## DEPARTEMENT POLITIQUE FEDERAL

Pierre Aubert

Pour co-rapport

- Au Département des finances et des douanes

Extrait du protocole

- Au Département politique (20 exemplaires pour exécution)  
 - Au Département des finances et des douanes (15 exemplaires pour information)  
 - A la Chancellerie fédérale pour l'établissement des pouvoirs